



Avis de la CDPENAF du 24 mars 2022

Demandeur	Nature de la construction	Commune	Avis
FREE MOBILE M. Maxime LOMBARDINI DP 027 286 22 B0001	Installation d'une antenne de radiotéléphonie	Giverville	Avis favorable à l'unanimité
PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES M. Timothy CULVER DP 027 046 22 B0001	Installation d'une antenne de radiotéléphonie	Bazoques	Avis favorable à la majorité
EARL HARAS DE SAINT ELOI Mme Christine DEGERMANN PC 027536 22 Z0001	Construction d'un bâtiment à usage de carrière équestre	Saint-Eloi-de-Fourques	Avis favorable à la majorité
EARL LES SIMONS M. Laurent LAINE PC 027 392 22 A0001	Construction d'un bâtiment à usage de stockage des récoltes	Martigny	Avis favorable à l'unanimité
SARL C.H.E.S M. Nicolas BOULORE PC 027041 Z0056	Changement de destination d'une ancienne grange en habitation	Le Mesnil-en-Ouche (La Roussière)	Avis favorable à l'unanimité
EARL DE LA NOUETTE M. Marc DEGROOTE PC 027 295 22 Z0001	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de céréales et de fourrage avec panneaux photovoltaïques en toiture	Grand-Camp	Avis favorable à l'unanimité
GAEC EMMANUEL Fabien BEAUNIER PC 027 564 21 B0003	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage avec panneaux photovoltaïques en toiture	Saint-Mards-de-Fresne	Avis favorable à l'unanimité Les membres de la commission relèvent le caractère inapproprié de la forme architecturale du bâtiment. Le protocole sur les principes de constructibilité en zone agricole recommande de réaliser des

			<p>toitures à deux pans, identiques, avec une pente d'au moins 25 %. Il déconseille, en revanche, les toits plats ou à une seule pente.</p> <p>Les membres recommandent également que les eaux pluviales de toitures soient recueillies pour mieux gérer leur infiltration.</p>
<p>SCEA VAN DOORSLAER- JOURDAN Vincent VAN DOORSLAER PC 027 164 21 Z0013 M01</p>	<p>Permis modificatif pour la construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage et d'aliments fermiers avec pose de panneaux photovoltaïques</p>	<p>Combon</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité</p>

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les décisions prises sur ces dossiers.

Contact secrétariat CDPENAF : ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr

Le directeur départemental
président de séance